



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 25 juin 2001**

**Site de Chantermerle - transfert de l'exploitation du Lycée  
Horticole - cession de terrain à la Région**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12 JUIIN 2001

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 26 JUIIN 2001

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Bernard BELLEC, Maire

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Marie-Edith BERNARD, M.  
Bernard JOURDAIN, M. Gérard ZABATTA, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie  
UZANU, Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, M.  
Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique  
GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc  
THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Rémy LANDAIS donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
Mme Isabelle RONDEAU donne pouvoir à Mme Nicole GRAVAT.  
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Louis EPPLIN

DELIBERATION D2012352001

**CONSEIL MUNICIPAL DU 25 juin 2001**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Site de Chantermerle - transfert de l'exploitation du Lycée  
Horticole - cession de terrain à la Région**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Dans le cadre du transfert de l'exploitation du Lycée Professionnel Horticole de la route de Coulonges sur le site de Chantemerle, il est prévu que la Ville de NIORT cède gratuitement à la Région Poitou-Charentes, les terrains nécessaires à ce transfert.

La cession concerne trois parcelles cadastrées section ZV n° 26 - 27 et 28 pour une surface d'environ 35830 m².

Toutefois, la Ville de NIORT se réserve :

- une bande de 4 m de largeur en bordure du parc du Château de Chantemerle pour la création d'un chemin reliant la rue de Chantemerle au Chemin de la Mariée ;
- une bande de 30 m en façade de la rue de Chantemerle à l'exception d'une bande de 50 m en façade située à l'Est destinée à recevoir un parking et deux logements de fonction.

La surface exacte sera déterminée après bornage par un géomètre-expert. La bande de 30 m de profondeur réservée par la Ville de NIORT sera dans l'attente d'un aménagement mis à disposition du Lycée Horticole qui devra assurer le déplacement de la clôture à la demande de réquisition par la Ville de NIORT.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver la cession aux conditions ci-dessus ;
- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les actes notariés ou administratifs à intervenir.

Tous les frais liés à cette cession seront supportés par la Région (bornage, frais d'acte, clôture).

#### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	43
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)